

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE POLLESTRES**  
**Extrait du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**N°70/16**

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 22	Votants 27
Date de Convocation	07 octobre 2016		
Séance du	L'an Deux Mille Seize, le 14 octobre		
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel MACH, Maire			
Etaient présents : MM. D. MACH – J.Ch. MORICONI – H. BARBAROS - Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – M. BAYLAC - LUQUET – A. CORDERO - F. VÉLU - A. FOURNIER - J.L. ENGROVA –Y. DURAND – J-P. AURIAC – M. BOURSIER - D. CREN – V. GUILLEMIN - C. MARTINEZ- A. CAUVELET - M. ENGROVA - Ch.BALDO - Ch. PAGES - S. CAUSSIGNAC – Y.PLANTEROSE			
Absents excusés ayant donné procuration : P. DONOT à Ch. PAGES - A. BERNARD à V. GUILLEMIN - S.VILA à H. BARBAROS - C. LEVY à J.Ch. MORICONI - M. VIDAL à J.Ch. VERGEYNST			
Secrétaire de Séance : M. J.Ch. MORICONI			

**OBJET : Établissement d'une convention entre la mairie et l'UNAPEI 66-IME 1 «es peupliers » et le SESSAD « Esperanza »**

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que la commune souhaite reconduire la mise en place de conventions de partenariat avec l'UNAPEI 66 conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté visant à favoriser l'intégration des enfants handicapés.

Il rappelle que cette organisation sera applicable à compter de septembre 2016 et concernera trois enfants sur le service périscolaire et qu'il n'est pas prévu une reconduction tacite. Ceux-ci n'appelant aucune observation

Le Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

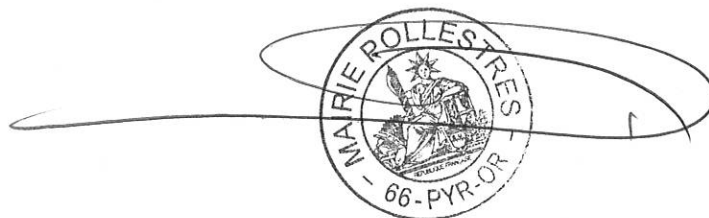
- **AUTORISE** le Maire à signer le projet de convention annexé à la présente délibération

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
 POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire**

**Daniel MACH**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
 Le  
 Publication ou Notification  
 Le



REÇU EN PRÉFECTURE

le 26/10/2016

Application agréée E-legalite.com